

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le 10/03/2023

ID : 022-212203657-20230306-2023_03_07-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	10
En exercice	10
Qui ont pris part à la délibération	08

Séance du 06 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire en date du 27 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absent excusé :

Absentes : Mme Nadège VERNEUIL, Mme Agnès CASSIN,

Secrétaire de séance : M. Antoine MARIN

Secrétaire de séance adjoint : M. François JÉGOU

Délibération n° 2023-03-07
Soutien au collectif « 45 classes »

Monsieur le Maire annonce que sur le territoire des Côtes d'Armor, il est envisagé la fermeture de 45 classes, dont une à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM. Le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY propose à toutes les communes des Côtes d'Armor de voter une motion de soutien :

« Le Conseil Municipal de TREMARGAT déplore l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveau, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le

ID : 022-212203657-20230306-2023_03_07-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPORTE son soutien au collectif 45 classes,
- DEMANDE l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- DIT que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor. »

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le - 9 MAR. 2023

Le secrétaire de séance
Antoine MARIN
1^{er} adjoint au Maire



Le Maire,
François SALLIOU

